

Assez de menaces sur les militants pour la paix en Palestine

[Communiqué de La Cimade](#)

4 octobre 2016

La Cimade dénonce la multiplication des procédures policières et judiciaires contre des militants du mouvement de solidarité avec le peuple palestinien comme celles engagées cet été à Lyon et à Montpellier et demande à nouveau au gouvernement de cesser de criminaliser le mouvement BDS.

En juin 2015, La Cimade présentait au Sénat un rapport intitulé [Israël-Palestine : l'avenir muré par l'occupation](#). Issu d'un travail d'enquête conduit quelques semaines plus tôt en Israël et en Palestine, il concluait sur l'urgente nécessité de soutenir les acteurs des sociétés civiles israélienne et palestinienne engagés dans une lutte non violente contre les politiques d'occupation et de colonisation mises en œuvre par l'État israélien, notamment avec l'appel BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions). Côté palestinien, l'appel BDS a fédéré l'ensemble de la société civile. Avec courage, des Israéliens, certes minoritaires, soutiennent ce cadre d'action non violent dont l'objectif est d'obliger l'État israélien à respecter les droits fondamentaux des Palestiniens.

Dans ses recommandations finales, le rapport de La Cimade appelait le gouvernement français à cesser de criminaliser les militants qui, en France, soutiennent et participent aux actions BDS. Pour rappel, la France est avec Israël l'unique pays au monde à engager des poursuites contre les personnes qui appellent au boycott d'Israël.

Malheureusement, cet appel n'a pas été entendu par le

gouvernement, qui au contraire ne cesse de s'aligner ostensiblement sur les positions répressives et belliqueuses des dirigeants israéliens issus pour la plupart de l'extrême droite, en assimilant les critiques de l'État d'Israël à de l'antisémitisme.

À cette mauvaise foi évidente s'ajoute l'absence de toute réaction diplomatique française aux propos tenus en mars 2016 par le Ministre du Renseignement d'Israël, Israël Katz, qui appelait à « l'élimination civile ciblée » des leaders du mouvement BDS, expression qui est l'euphémisme en hébreu pour assassinats ciblés,

Au terme de sa visite en Israël et dans les territoires occupés, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression a pourtant rappelé que les boycotts étaient des actions « *pacifiques, légitimes et acceptées sur la scène internationale* »[1].

La Cimade dénonce la multiplication des procédures policières et judiciaires contre des militants du mouvement de solidarité avec le peuple palestinien comme celles engagées cet été à Lyon et à Montpellier et demande à nouveau au gouvernement de cesser de criminaliser le mouvement BDS.

Cette forme de protestation et de mobilisation, aujourd'hui très étendue à travers le monde, vise seulement à obtenir pacifiquement que l'État d'Israël respecte les droits fondamentaux des Palestiniens et le droit international. Elle constitue une pression de plus en plus significative, alors qu'aucun gouvernement ne se résous à appliquer des sanctions, contredisant par là même les innombrables condamnations concernant l'occupation et la lente annexion des territoires palestiniens.

[\[1\] Déclaration du Rapporteur au terme de sa visite en Israël](#)

et dans les Territoires palestiniens occupés, le 18 décembre 2011.